TABLEAU SYNOPTIQUE DES ÉCUYERS FRANÇAIS DU XVI^E AU XX^E SIÈCLE

par RENÉ BACHARACH

En hommage reconnaissant au « dieu » révéré et aimé de ses élèves, le Général du Breuil, mon premier maître. R. B.

Fils et petit-fils d'officiers, René Bacharach a été mis à cheval dès l'enfance. Officier de Réserve de Cavalerie, il a gardé un souvenir fidèle de son stage en 1925 à l'Ecole de Saumur où il lui a été donné d'apercevoir le Commandant Wattel, alors Ecuyer en Chef au Cadre Noir.

Passionné d'Equitation et très attiré par le Dressage, M. Bacharach a réussi à se constituer une abondante bibliothèque où les traités d'Equitation les plus anciens et les plus rares voisinent avec de nombreux ouvrages modernes.

Non content d'étudier les textes et de méditer sur leurs enseignements, il a pu longuement converser avec le Général Decarpentry, auquel le liait une respectueuse affection. Ce dernier lui ouvrit généreusement l'accès de sa bibliothèque, et n'hésita pas à lui communiquer de précieux documents.

M. Bacharach a eu aussi la bonne fortune de pouvoir voyager et monter à cheval dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique, en Afrique et en Asie, élargissant ainsi sa culture équestre et sa formation de base.

Après s'être appliqué à connaître les grands Maîtres de l'Equitation française, leur vie, les sources de leur science, leurs méthodes et leurs disciples, M. Bacharach a voulu concrétiser, avec un savant dosage, le degré d'influence que certains d'entre eux auront pu avoir sur leurs contemporains et leurs successeurs.

Un tableau, réalisé avec bonheur, met en relief les grandes époques de l'Equitation française et les filiations parfois multiples que peuvent revendiquer les Maîtres Ecuyers qui ont marqué leur temps.

Aujourd'hui, sans doute, l'Equitation académique ne connaît plus en France la vogue qui fut la sienne aux siècles passés. Les circonstances présentes, et l'instabilité qui en résulte pour les Ecuyers du Cadre Noir, la préférence des jeunes, en particulier, pour une équitation sportive, les difficultés du Dressage et les longues années de travail nécessaires pour faire un Ecuyer, un certain flottement aussi dans la Doctrine, sont pour beaucoup dans ce déclin.

Pour remédier à cet état de choses et surmonter cette sorte de désaffection, René Bacharach propose une solution parfaitement logique. Peut-être est-elle possible, et peut-être est-elle en effet la seule valable si l'on veut remettre en honneur l'équitation académique et redonner « sa valeur et sa force à l'équitation française ».

Général du BREUIL

ÉLÉMENTS ET LÉGENDE

Le tableau inséré en encart est surmonté d'une « frise » qui comporte:

1. *Une division arbitraire du temps* en périodes de 25 ans, ce qui nous a semblé commode pour faire apparaître sous ces divisions les « générations » successives d'Ecuyers.

2. *Les rois, les empereurs, ou les régimes* sous lesquels ces Ecuyers ont atteint les sommets de leur savoir-faire ou de leur réputation, le plus souvent aux environs de la cinquantaine.

Ici encore il a fallu choisir arbitrairement. La représentation exacte de la durée de la vie de chaque Ecuyer par un trait horizontal aurait rendu le tableau illisible, sans compter que bien des dates de naissance et de mort nous manquent. Nous nous sommes borné à situer les Ecuyers par un point ou une étoile, au plus près de leur nom. Il nous faut bien signaler ce que le procédé a d'imparfait. Certains Ecuyers ont atteint tardivement l'apogée de leur réputation. Par exemple, *Pluvinel*, né sous le règne de Henri II, est élève de Pignatelli pendant celui de Henri III, figure dans notre tableau sur la verticale de l'année 1605 vers la fin du règne de Henri IV, dont il fut *Premier Ecuyer Ordinaire*, mais sa réputation est la plus grande alors qu'il donne leçon au jeune Louis XIII. Le *vicomte d'Abzac* apparaît sur la verticale de 1794. Cependant, c'est sous la Restauration que sa renommée est à son faîte. A l'inverse, *Mottin de La Balme*, né en 1745, figure sur la verticale de 1795, mais il avait déjà publié ses brillants « Essais sur l'Equitation » en 1773, à 28 ans. On ignore la date de sa mort. *Saint-Phalle*, né en 1867, figure sur la verticale de 1917, mais il est mort prématurément à 41 ans, en 1908.

Cet aspect conventionnel étant admis, il n'empêche pas pour autant les Ecuyers de nous apparaître à leurs places chronologiques respectives.

On notera que si nous avons pu tracer les supérieurs hiérarchiques de certains Ecuyers de haute réputation, nous ne sommes pas sûr que ceux-ci aient eu, en les premiers, de véritables Maîtres. Parmi ces Ecuyers réputés, il faut citer: *Bournonville, La Vallée, Duplessis, Nestier, Salvert, Neuilly, Mottin de La Balme, La Bigne.*

On notera aussi que d'autres, parmi les plus grands, n'ont pas eu de Maîtres. Ils se sont assimilé le meilleur des exemples vivants qu'ils ont observés. Leur travail assidu et leur génie propre ont fait le reste. Tels furent: *La Noue, Préville, Baucher, Beudant.*

3. *Les Grands-Ecuyers de France* avec les durées de leurs fonctions. (Faute de place, nous avons omis quatre Grands-Ecuyers qui tinrent la charge très peu de temps: Charles de Lorraine, 1588-89; César de Saint-Lary, 1619-21; Henri de Cinq-Mars, 1639-42; Martin, 1642-43.) Les autres espaces vides indiquent que la charge fut alors vacante.

La disposition adoptée a pour intention de représenter les relations entre les Ecuyers, principalement celles de maîtres à élèves, au cours de l'évolution de l'équitation et du dressage en France.

Le nom des Ecuyers qui firent le mieux briller l'équitation française sont composés en noir. Les autres sont marqués en vert.

Nous avons cru devoir laisser dans cette catégorie certains Ecuyers dont la réputation n'est pas en rapport avec l'importance et la durée des fonctions qu'ils ont exercées. C'est que nous avons manqué d'éléments pour revenir sur les jugements de leurs contemporains. Manque de talent? Excès de modestie? Raisons extra-équestres? Nous ne le savons pas. Mais c'est ainsi que figurent, par exemple, dans notre tableau, le comte *de Lionne, les Sainte-Maure, Malbec de Briges*, dont bien des élèves pourtant ont, eux, atteint la célébrité, *de Fontaines* que *Lubersac* avait désigné pour lui succéder et qui aurait peut-être approché le renom de *d'Auvergne.*

D'autres Ecuyers apparaissent au contraire en vert parce que leur réputation fut beaucoup plus discutable. Il ne nous est pas possible d'exposer ici les scrupules, les hésitations et finalement les raisons qui nous ont fait placer dans cette catégorie des Ecuyers pourtant célèbres, comme le comte *d'Aure*, pour ne citer que lui. S'il faut lui reconnaître le mérite d'avoir été, comme l'on dirait aujourd'hui, le promoteur de l'équitation sportive en France, on ne peut pas dire que son enseignement ait rendu service à la cause du dressage, dans l'acception la plus large du mot. Quoique « spectaculaire », son équitation, même comme mode d'emploi du cheval « tel quel », a soulevé bien des réprobations. Gardons-nous de citer des opinions « bauchéristes ». Mais, que dit à son élève *Bellanger*, le vicomte *d'Abzac*, regardant d'une fenêtre son élève *d'Aure?*: « Vois-tu celui-là? Eh bien! Ne fais jamais comme lui. » L'équitation de *d'Aure* ne se bonifia pas avec l'âge. Même son panégyriste, le général *L'Hotte*, n'a pu en celer ni les excès, ni les graves défauts. Il suffit pour s'en convaincre de relire le chapitre XII d'« Un officier de cavalerie ».

Nous avons enfin inclus dans notre tableau *quelques Ecuyers étrangers*, également marqués en vert, dont l'influence fut exercée sur des Ecuyers français, ou subie de leur part, ou qui ont écrit directement en français. *Leurs noms sont entre crochets [].*

Nous avons tenté d'indiquer, par des points et des étoiles de différentes grandeurs, les valeurs relatives des Ecuyers, en tenant compte de leurs talents et de leurs écrits.

Un trait plein, joignant les points ou étoiles situant deux Ecuyers, indique une relation directe de Maître à Elève, aux restrictions près énoncées plus haut. Le trait est plus ou moins oblique, mais il faut le lire de gauche à droite. Une seule exception se rapporte à *Farmain de Sainte-Reine* qui prit des leçons de *Raabe* un peu plus jeune que lui, et de *Lenoble du Teil*, son cadet de 35 ans!

Un trait interrompu correspond à une relation de protection, d'amitié, d'association, de parenté ou d'influence.

Les lignes courbes en trait plein joignent les Rois et les Empereurs à leurs Maîtres en Equitation.

Les lignes courbes en trait interrompu les joignent aux Dresseurs de leurs chevaux.

Nous avons marqué au-dessus des noms des Rois, des Empereurs, des Grands-Ecuyers et des Ecuyers, leurs dates de naissance et de mort dans la limite de notre information. Si nous avons indiqué à la suite le résultat de la soustraction donnant l'âge qu'ils ont atteint, c'est que nous n'avons pas cru inutile d'y attirer ainsi l'attention du lecteur, surtout par rapprochement avec la même indication relative à des fonctions tenues longtemps dont les dates extrêmes sont placées sous les noms.

Quelques dates ne sont qu'approchées. Nous les avons fait précéder de l'indication: vers... Par exemple, des dates de naissance ont été déduites de celles où les Ecuyers étaient Elèves à la Grande Ecurie. L'approximation est probablement inférieure à 5 ans. Lorsqu'elle est moins serrée, une autre indication est portée, comme par exemple, concernant la mort d'un Ecuyer: après telle date, lorsque l'on avait un dernier repère sur ses fonctions, ou lorsque l'on connaissait la date à laquelle il avait pris sa retraite *.

Pour les Ecuyers ayant écrit, nous avons fait apparaître les titres de leurs œuvres parmi les plus marquantes, avec les dates des éditions principales.

C'est aux contemporains de certains Ecuyers de valeur que nous avons emprunté des hommages dont les formes lapidaires jettent leurs feux jusqu'à nous **.

Nous demandons au lecteur toute son indulgence pour les omissions et les erreurs inévitables dans un travail de cette sorte. Nous nous sommes efforcé d'être minutieux et logique lorsque nous nous trouvions en présence d'éléments contradictoires dans les documents que nous avons pu réunir, et de serrer au plus près la vraisemblance historique.

ABRÉVIATIONS

E.C.	Ecuyer Cavalcadour	de la Grande Ecurie du Roy
P.E.C.	Premier Ecuyer Cavalcadour	
E.O.	Ecuyer Ordinaire	
P.E.O.	Premier Ecuyer Ordinaire	
E.R.	Ecuyer du Roy	
O.C.	Officier de Cavalerie	
E.	Ecuyer	suivi du nom de l'Ecole où ces Ecuyers ont enseigné
E.Ch.	Ecuyer en chef	
E.S.	Ecuyer à l'Ecole de Saumur	
E.Ch.S.	Ecuyer en Chef à l'Ecole de Saumur	
O.A.	Officier d'Artillerie	
E.P.	Ecuyer Professeur	
L.G.	La Guérinière	
Gal L'H.	Général L'Hotte	
Gal D.	Général Decarpentry	

* Nous donnons sur notre tableau deux dates de naissance inédites, dont l'une au moins se rapporte à un Ecuyer très connu, puisque ce sont celles de *Pierre des Brosses de La Guérinière*, et de son cadet d'un an *François Robichon de La Guérinière*. Elles étaient ignorées jusqu'à une date récente, et sont dues aux recherches que *M. le Dr-Vét. L. Guillot* a effectuées à Alençon où sont nés les deux frères. Nous tenons à remercier bien sincèrement ici, *M. André Monteilhet*, qui publie régulièrement dans l'« Information Hippique » des études fort documentées sur les Ecuyers, de nous les avoir communiquées.

** Quant aux Ecuyers vivants, il eût été scabreux d'en dresser une liste présomptive, et l'on comprendra facilement que nous nous en soyons tenu délibérément à ne faire figurer sur notre tableau que des Ecuyers disparus, et, comme on dit, entrés, au moins aux yeux d'un certain nombre, dans l'immortalité.

MÉMORANDUM RÉTROSPECTIF

A l'instar des derniers Empereurs de Rome et de ceux de Byzance, dont la gloire rayonnait au IVe et au Ve siècle, les rois de la première race en France eurent auprès d'eux, au début du VIe siècle, leur *Comes Stabuli*, Comte de l'Ecurie. On le trouve au IXe siècle sous le nom de *Connestabile*, et plus tard de *Connétable*. Chargé d'abord de l'intendance des écuries royales, il se voit confier peu à peu le commandement de toutes les troupes montées, puis il devient le chef de toutes les armées.

Les fonctions de *Maréchal* (germ., *marhoz*, cheval, et *skalkoz*, serviteur) suivent une évolution analogue.

LE GRAND-ÉCUYER

L'Ecuyer est, étymologiquement, *scutarius*, le gentilhomme qui accompagnait le Chevalier et portait son écu. Dès les commencements du moyen âge, les Rois de France s'entourent d'Ecuyers. Les fonctions des uns se rapportent au maniement des chevaux: *Ecuyer du Corps* (attaché à la personne royale pour la défendre au besoin); celles des autres concernent le gouvernement des Ecuries: *Ecuyer du Tynel* (bâtiments), plus tard *Ecuyer du Séjour* (lieu où se trouvaient les écuries). De la fin du XIIIe au début du XVe siècle, ces fonctions sont réunies en celles de: *Premier Ecuyer du Corps et Grand-Maître de l'Ecurie*. Enfin, en 1441, Charles VII crée la charge de *Grand-Ecuyer*, en faveur de Jean Poton de Xaintrailles, compagnon d'armes de La Hire et de Jeanne d'Arc. Elle sera maintenue sans interruption jusqu'en 1792, réapparaîtra avec Napoléon Ier, puis Napoléon III, pour, après avoir été pourvue dix-neuf fois, être abolie en 1870. Le Grand-Ecuyer de France (*Monsieur le Grand*), un des premiers dignitaires du royaume, avait la haute direction et la surveillance des deux Ecuries du Roi, la grande (chevaux de selle) et la petite (chevaux de trait), du personnel qui y était attaché, du Haras royal, de la Maison des pages, des Académies équestres à Paris et en province. Pour donner une idée de l'importance des Ecuries royales, disons que sous Louis XIV la grande Ecurie a compté 180 chevaux; sous Louis XV, 250; sous Louis XVI, 300. Il y en avait 200 à la petite. Mais en tenant compte des chevaux de chasse, des courriers, des transports divers, la Maison du Roi présentait un effectif de plus de 4000 chevaux. Si des fonctions analogues à celles de Grand-Ecuyer existaient aujourd'hui, elles seraient en quelque sorte celles de ministre de l'Equitation et des Haras. Toutes les dépenses, ordinaires ou extraordinaires, des écuries étaient ordonnancées par le Grand-Ecuyer. C'était une des premières responsabilités de sa charge, comme aussi un des principaux motifs pour lesquels elle avait été créée. *Il nommait à tous les emplois*, sauf à celui de Premier Ecuyer de la petite écurie (Monsieur le Premier), pourvu par le Roi. Pendant deux siècles, de Henri IV à Louis XVI inclusivement, la charge reste héréditaire de fait entre les mains des Princes de Lorraine; une telle continuité dans l'organisation et la surintendance de l'Equitation civile française en a permis l'excellent développement.

En dehors du titre de Grand-Ecuyer de France dont nous venons de rappeler la genèse, puis les fonctions qui y étaient attachées — elles ne sont en quelque sorte que celles du plus haut poste d'*Escuyer d'Escuirie*, comme on disait au XVIe siècle — le mot *Ecuyer* est usité, sur notre tableau et dans ces notes qui l'accompagnent, dans le sens suivant qui est devenu le plus habituel.

L'ÉCUYER

On appelle « Ecuyer » l'homme qui sait dresser un cheval, le mener avec grâce et justesse, et qui est capable de former de vrais hommes de cheval.

C'est la conception de *Baucher*. Elle précise celle de ses devanciers. L'expression « homme de cheval » — qui a acquis un sens plus général aujourd'hui — signifie, pour *Baucher*, cavalier solide et habile. Il ne demande pas à l'Ecuyer d'être capable de former d'autres Ecuyers. La métamorphose du « cavalier solide et habile » en Ecuyer est en effet une opération qui incombe plus à l'Elève qu'au Maître. Le général *L'Hotte* s'est fort bien expliqué sur ce point dans ses « Questions Equestres ».

LES PAGES

Pour avoir aujourd'hui une idée de ce qu'a pu être la valeur des Ecuyers de la Grande Ecurie du Roy, il faut se bien représenter ce qu'était leur formation. L'accès à la Grande Ecurie pour en recevoir l'enseignement équestre était le privilège des jeunes gentilshommes pouvant attester au moins quatre générations de noblesse militaire ancienne.

Munis des certificats du généalogiste attitré, les postulants devaient adresser à Monsieur le Grand leur demande d'admission à la Grande Ecurie en qualité de *Page*, à l'âge de 15 ans en principe. La grande Ecurie hébergeait une cinquantaine de Pages. Elle en a compté jusqu'à quatre-vingts. Cette première instruction durait théoriquement trois années. Mais les règlements ont subi des variations et des entorses. *Lubersac* a été Page de 18 à 22 ans, *Montfaucon* de 21 à 25, *le vicomte d'Abzac* de 12 à 17 ans. Outre l'équitation, les Pages recevaient une excellente instruction générale. Quand ils quittaient la Grande Ecurie, la plupart en sortaient avec un brevet d'Officier de Cavalerie.

Louis de NESTIER sur Florido, *andalou, au temps d'arrêt, en 1751.*

Ce portrait de Nestier, *premier Ecuyer de son époque, fut toujours cité avec raison comme donnant l'idée la plus juste de la belle position académique au XVIII^e siècle.* Nestier *est représenté, marquant, sur la demi-tension des rênes, un impeccable arrêt à partir du galop à droite.*

LES ÉLÈVES ÉCUYERS

Un nombre minime d'entre les Pages, parmi ceux qui montaient le mieux à cheval et qui se sentaient la vocation, pouvaient, sur leur demande adressée au Grand-Ecuyer, être, dès qu'ils étaient « sortis de Page », nommés Elèves Ecuyers. L'éducation équestre des Elèves Ecuyers durait trois ou quatre ans.

LES ÉCUYERS CAVALCADOURS

Les meilleurs d'entre les Elèves Ecuyers pouvaient alors être nommés Ecuyers Cavalcadours. Mais il leur fallait encore attendre parfois plusieurs années avant d'en exercer les fonctions. La raison s'en trouve dans le petit nombre d'emplois à pourvoir. Sous Louis XIV, si les E. C. ont parfois compté huit sur les états des gages et traitements, il y en avait habituellement trois, selon les règlements.

Les Ecuyers Cavalcadours ont pour fonction particulière d'accompagner le roi chaque fois qu'il monte à cheval ou en carrosse, en se plaçant, pour les différentes circonstances, selon le cérémonial en usage. De plus, ils donnent, comme sous-écuyers, des leçons d'équitation aux Pages, et ils dressent les jeunes chevaux.

LA VÉNALITÉ DES CHARGES

Le mécanisme des mutations à la Grande Ecurie, est en outre lié à son contexte financier. Toutes les charges, de la plus importante à la plus modeste, y étaient considérées comme des offices, c'est-à-dire des biens cessibles, tarifés selon la coutume du temps. Les charges ne pouvaient être achetées qu'avec l'autorisation du roi pour celle de Grand-Ecuyer, et du Grand-Ecuyer pour les autres emplois. Elles étaient, en général, cédées avec survivance; le successeur agréé, ayant versé une caution dite *retenue*, complétait ce montant au moment où il prenait possession de la charge, c'est-à-dire lorsque le titulaire précédent donnait sa démission, prenait sa retraite ou mourait.

LES REVENUS

Les émoluments affectés à ces charges les dotaient en fait de revenus en proportion assez élevés (20 à 30 % et plus). Si les Ecuyers désiraient appartenir à la Grande Ecurie par vocation, les honneurs et les avantages matériels qui étaient liés à tous les emplois des Ecuries du Roi les faisaient aussi grandement rechercher. Pour le XVII^e siècle, nous avons compté une soixantaine de charges différentes, avec 265 détenteurs, depuis le Grand-Ecuyer jusqu'à l'arroseur du manège, en passant par les maîtres pour enseigner les Pages, les valets des Pages, les médecins, chirurgiens et apothicaires, les maréchaux, les hautbois, tambours, fifres, trompettes et cromornes, le lavandier, le passementier et les tailleurs, les selliers et les éperonniers, etc. Le montant des charges restait dans la cassette royale (qui en devait le remboursement au titulaire en cas de suppression d'emploi). D'après un état des charges avec leur finance (c'est-à-dire avec le prix d'achat attribué normalement à chacune d'elles), état extrait de manuscrits des Archives nationales de France datant du *début du XVII^e siècle*, et une équivalence, basée sur les cours de l'or fin, établie en nouveaux francs 1961, voici quelques « finances » :

Le Grand-Ecuyer	800.000	livres	qui équivaudraient à	NF.	4.480.000
Les Ecuyers Cavalcadours	30.000	»	»	»	168.000
Les Ecuyers Ordinaires	50.000	»	»	»	280.000
Les Maîtres Palefreniers	7.000	»	»	»	39.200
L'Arroseur de Manège	4.000	»	»	»	22.400

On voit que pour obtenir ces offices, il fallait avoir non seulement des capacités, mais encore de la fortune, ou « du répondant », même pour les emplois subalternes. Le revenu du Grand-Ecuyer à cette époque a atteint 200.000 livres qui équivaudraient à 1.120.000 NF. ! Nous manquons de précisions sur les revenus des autres charges. *En 1789*, les Etats Généraux n'apportent aucune modification à l'organisation de l'Ecurie, mais suppriment la possession financière des charges et font connaître le traitement attribué à chacune d'elles. Le pouvoir d'achat de la monnaie a diminué.

Voici quelques chiffres de revenus annuels :

Le Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer	250.000	livres,	soit	env. NF.	400.000
De Briges, Premier Ecuyer	34.000	»	»	»	54.000
De Goursac, Ecuyer Commandant	20.000	»	»	»	32.000
Les Ecuyers Cavalcadours	9.000	»	»	»	14.400
Les Ecuyers Ordinaires de Manège	10.000	»	»	»	16.000

Sous la Restauration, on retrouve le même pouvoir d'achat à la monnaie, exprimée en francs depuis 1803. Les émoluments des Ecuyers n'ont pas beaucoup varié. Un nivellement par le milieu a été opéré. Voici un extrait d'un état de 1814:

Marquis de Vernon, Ecuyer commandant	20.000	francs,	env.	NF.	32.000
Les frères d'Abzac, Ecuyers en Chef	15.000	»	»	»	24.000
Les Ecuyers de Manège et Cavalcadours	12.000	»	»	»	19.000

LES ÉCUYERS ORDINAIRES

Revenons à nos Ecuyers Cavalcadours que nous avons laissés dans l'espérance d'avoir de l'avancement. Les plus habiles d'entre eux *seulement* étaient appelés à devenir Ecuyers Ordinaires, ou Maîtres d'Equitation. Leur nombre était fixé à trois. Ils furent au plus quatre. Ils accédaient rarement à cet emploi avant l'âge de trente ans. *Lubersac* passa E. O. à 27 ans (en 1740), *Montfaucon* à 33 (en 1750), *le vicomte d'Abzac* à 36 (en 1770), *Nestier, le grand Nestier,* quoique n'ayant jamais quitté la Grande Ecurie, à 43! (en 1727), *Boisfoucaut* à 55! (en 1814). Celui qui finalement était nommé P. E. O. dirigeait l'enseignement équestre. Il faut noter qu'à certaine époque la Grande Ecurie fut divisée en deux manèges, et il y eut en même temps deux P. E. O.: *le vicomte* et *le chevalier d'Abzac,* appelés aussi à l'époque Ecuyers en Chef, entre 1814 et 1819; *le vicomte d'Abzac* et *Goursac* entre 1819 et 1827.

Il y eut des cas exceptionnels, celui de *Nestier* par exemple. S'il ne fut nommé E. C. qu'à 43 ans, comme nous l'avons dit, c'est dans la même année qu'il fut nommé E. O. Il conserva les deux charges, et en 1734, à 50 ans, déjà à la tête des E. O., par ancienneté de service à la Grande Ecurie et par mérite, Louis XV le nomma P. E. C., pour qu'il le précédât dans quelques circonstances particulières en raison de son talent en équitation.

Les Ecuyers Ordinaires avaient pour fonctions de dresser et de monter les chevaux, et de donner la leçon aux Pages. Les Premiers Ecuyers Ordinaires pouvaient être considérés comme dirigeant seuls l'enseignement équestre de la Grande Ecurie, et furent constamment choisis parmi les plus habiles.

Il est intéressant et instructif de constater que, du milieu du XVI[e] siècle à la fin du XVIII[e], sur la quinzaine de Pages admis annuellement à la Grande Ecurie, la proportion de ceux qui accèdent aux fonctions d'E. O. est de l'ordre de un sur cent, et aux fonctions de P. E. O. de deux à trois sur mille!

Les faveurs ornant la fonction d'Ecuyer y restaient attachées, même lorsque l'Ecuyer prenait sa retraite. C'est ainsi que *Neuilly*, pour citer un exemple, conserve *six* chevaux nourris par le pourvoyeur de la Grande Ecurie, et est défrayé de l'habillement de *quatre* valets.

En outre, le Roi ne dédaignait pas de marquer à l'occasion ses satisfactions et ses encouragements par « quelques petits agréments » en général viagers, qui modifiaient sensiblement les traitements.

Les Ecuyers avaient chaque année des vacances du 15 août au 1[er] octobre. Ils étaient alors remplacés par les Elèves Ecuyers.

Lorsque les Ecuyers se retiraient, les « vétérances » qui leur étaient allouées approchaient la plupart du temps, souvent égalaient, et parfois dépassaient leurs traitements d'activité. Il est vrai que les Ecuyers restaient souvent en fonctions jusqu'à un âge très avancé. Leur nombre restreint permit à la cassette royale de maintenir, jusqu'à la Révolution, un tel état de choses.

ÉLOGE DU SYSTÈME

Terminons ces indications digressives sur les E. O. en prononçant l'éloge funèbre du système de leur formation qui, pour limitatif qu'il fût par la restriction du choix des postulants, la vénalité des charges, le nombre minuscule des emplois accessibles, n'en eut pas moins l'immense mérite d'établir des offices honorifiques, stables, sans autre limite pour leurs possesseurs que la capacité de les maintenir, assez rémunérateurs pour permettre à ceux-ci de se consacrer entièrement à l'exercice et à l'enseignement de l'art qui leur tenait à cœur, et qui s'étendit tant sur les Académies royales dont nous allons dire un mot que sur la Cavalerie dont les officiers étaient formés à l'Ecole des Pages avant la création des Ecoles militaires d'Equitation.

LES ACADÉMIES ROYALES

A partir de la fin du XVI[e] siècle, des Académies royales d'Equitation, c'est-à-dire autorisées par Monsieur le Grand, furent créées tant à Paris qu'en province. Les professeurs d'équitation vinrent d'abord de la Grande Ecurie, puis ils furent formés dans les Académies mêmes. Ils ne pouvaient néanmoins être nommés que par le Grand-Ecuyer, ce qui leur conférait le titre d'Ecuyer du Roi. Si le Haut Enseignement de l'équitation restait surtout le privilège de la Grande Ecurie, certaines Académies royales comme celles des Tuileries, de la rue de l'Université, d'Angers, de Caen, de Lyon, acquirent des renommées méritées. Il y eut dix Académies royales à Paris*, et dix-sept en province ayant eu une certaine importance. Leurs bonnes renommées valurent moins bien que ceintures dorées car elles connurent toujours davantage les difficultés matérielles que la prospérité. Elles furent gravement frappées lors de la création par Louis XV de l'Ecole Militaire de Paris qui fut ouverte en 1756 à cinq cents gentilshommes pauvres pour les instruire gratuitement, pendant dix ou douze années, dans les sciences, dans les lettres, l'équitation et tous les exercices de guerre. (Les bâtiments, dus à Gabriel, qui construisit aussi le Petit Trianon et l'Hôtel Crillon, sont encore ceux de l'Ecole Militaire et de l'Ecole Supérieure de Guerre, et c'est dans leurs vastes manèges qu'enseigna le célèbre *d'Auvergne,* comme Ecuyer en Chef, pendant trente-deux ans, de 1756 à 1788.) Ce furent donc des Académies chancelantes qui reçurent le coup de grâce du décret de la Constituante, qui les abolissait en abolissant les privilèges.

LES ÉCOLES MILITAIRES

L'Enseignement militaire de l'Equitation avait été ébauché avec la création de *Compagnies de Cadets* sous Louis XIV et sous Louis XV. Il commença à s'édifier avec l'*Ecole Militaire de Paris* dont nous venons de parler (1756-76, puis 1777-88, l'Ecole hébergeant aussi pendant cette deuxième période des gentilshommes payant pension); l'*Ecole Militaire de La Flèche* (1764-76); et *dix Ecoles militaires secondaires* organisées en 1776. Elles furent toutes supprimées en 1793.

De plus, des Ecoles régimentaires d'équitation avaient été formées. C'est ainsi qu'atteignirent à la célébrité celles:

de la Compagnie des Chevau-légers de la Garde du Roi, créée en 1744, avec pour Ecuyer en Chef pendant vingt-et-un ans (1744-65) *Lubersac*, ancien E. O., où *Montfaucon* fut Ecuyer, avant d'être nommé E. O., où servirent, et s'instruisirent les futurs L[t] C[el] *d'Auvergne* et L[t] G[al] *Drummond ;*

des Mousquetaires du Roi, où servit *Dupaty,* avant d'être élève de *La Pleignière,* à Caen;

des Gendarmes rouges de Lunéville, où servit *Mottin,* et que dirigea *Bohan*;

des Carabiniers du Comte de Provence, en garnison à Saumur de 1763 à 1783, avec, pour Ecuyer en Chef, pendant vingt et un ans (1744-65), *Livron,* frère cadet de *Lubersac*, et, plus tard, pour Ecuyer *Boisdeffre* (1775-90).

Enfin, furent fondées:

l'Ecole d'instruction des Troupes à cheval, à Versailles (1798-1810). Instructeurs: Antoine *Coupé* et Sébastien *Gervais*, jugés, par le Directoire, les meilleurs qu'il y eût en France. Tous deux étaient d'anciens piqueurs de Versailles;

l'Ecole de Cavalerie de Saint-Germain (1810-14). Instructeurs: *Desoffy*, ancien piqueur de Versailles, et *Dutertre* (ancien sous-écuyer de d'Auvergne), *Bourlon*, *Cordier*.

Elle fut transférée à Saumur en 1815, reprenant le nom d'Ecole d'instruction des Troupes à cheval. Elle fut appelée, à partir de 1825, d'abord *Ecole royale de Cavalerie*, puis avec les vicissitudes des régimes, *Ecole de Cavalerie*, *Ecole impériale de Cavalerie*, *Ecole d'application de Cavalerie*, et naguère enfin *Ecole d'application de l'Arme blindée et de la Cavalerie.*

Il faut mentionner aussi l'enseignement de l'équitation à l'*Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, à l'*Ecole d'Etat-Major* (1820-70) devenue *Ecole Supérieure de Guerre* (1870 à nos jours), et enfin à l'Ecole d'Application d'Artillerie de Fontainebleau, dont le manège fut « bauchérisé » par *Fraville,* avec un certain succès, de 1890 à 1902 ou 1903. Cet enseignement fut poursuivi, par son successeur *Gossart*, pendant quelques années.

* C'est dans les quartiers qui iraient du 5[e] au 8[e] arrondissements d'aujourd'hui qu'elles siégèrent. Entre 1598 et 1730, elles apparurent, à peu près dans l'ordre suivant: faubourg Saint-Honoré, rue du Pot-de-Fer, rue de Condé, faubourg Saint-Germain, rue de Tournon, carrefour Saint-Benoît, rue des Canettes, rue de l'Université, rue de Vaugirard, aux Tuileries.

François BAUCHER sur Partisan, *pur sang, au passage, en 1840.*

Baucher *avait fait de ce cheval « l'animal le mieux soumis, le plus noble dans ses attitudes, le plus gracieux, le mieux cadencé dans ses mouvements ». (Gal L'H.). Et pourtant, pendant une trentaine d'années encore, il devait faire progresser sa Méthode vers plus de pureté et plus de légèreté.*

LES PREMIERS ÉCUYERS MILITAIRES

Les premiers écuyers militaires sont *Lubersac* et *Montfaucon*, qui, comme Pages, eurent tous deux pour maître *Salvert*, P. E. O. pendant trente-trois ans (1718-51). Ils appartinrent l'un et l'autre à la Grande Ecurie comme E. O., *Lubersac*, avant de devenir E. Ch. à la Compagnie des Chevau-légers, *Montfaucon*, après y avoir été son élève. Et c'est *d'Auvergne*, disciple de l'un et de l'autre dans cette Compagnie, qui instaure une équitation plus simple, plus large aussi. Les chevaux subissent moins de dressage avec en contrepartie plus d'exercice à l'extérieur. En dépit du schisme que cette équitation constitue à l'égard de *Versailles* dont elle attaque les « chipoteries », il ne faut pas perdre de vue cependant qu'elle en est entièrement issue.

« L'ÉQUITATION D'AUSTERLITZ »

Après la « tourmente révolutionnaire », les écuries de Napoléon furent remarquablement organisées. Une Maison des Pages, pour compenser la disparition des Ecoles de l'Ancien régime balayées par la Convention, fut rétablie avec « les débris » de l'excellent personnel subalterne (*Jardin, Coupé, Gervais*), et du matériel de *Versailles*. L'instruction fut réduite à l'essentiel de ce qui pouvait servir une équitation pratique, une équitation de guerre.

LA RESTAURATION

La Restauration n'eut qu'à s'y installer. Elle retrouva *La Bigne, les frères d'Abzac* qui avaient servi sous Louis XVI. L'aîné de ceux-ci, *le vicomte,* reprit du service comme P. E. O. à l'âge de 70 ans, et remplit magistralement ses fonctions jusqu'à 83 ans, en 1827, date de sa mort. La veille, il avait encore monté ses chevaux d'école: *Dantiste* et *Léo*.

SAUMUR

Tandis que la Restauration restaurait l'équitation civile, Saumur réorganisait l'équitation militaire et devait donner à l'Ecole, au cours de plus d'un siècle, un développement considérable. Elle acquit une réputation qui s'étendit loin de France, et qui l'amena à partir de 1839, sous le commandement du *Général de Brack, Rousselet* étant Ecuyer en Chef, à recevoir une élite d'officiers de cavalerie étrangers. Nous avons noté qu'en 1839, il y avait 1 Polonais, 1 Turc et 3 Américains. Par la suite, Suédois, Norvégiens, Danois, Portugais, Espagnols, Suisses, Italiens, Roumains, Grecs, Egyptiens, Persans, Japonais et d'autres sont venus s'y instruire.

Comme nous allons l'indiquer sommairement, Saumur a connu le succès sous le signe de l'éclectisme équestre, moins par ligne de conduite délibérée que par l'enchaînement des circonstances sur lesquelles a, sans aucun doute, influé la trop grande mutabilité des écuyers.

Sur les vingt-six Ecuyers en Chef qui se sont succédés à Saumur depuis *Cordier*, aucun n'est resté à ce poste plus de 10 ans. Quatre seulement ont été Ecuyers pendant quinze ans ou plus: *Bellegarde, Dutilh, Guérin, Rousselet*.

LES PREMIERS ÉCUYERS A L'ÉCOLE DE SAUMUR

Les principes d'équitation militaire de *d'Auvergne,* qu'illustrèrent *Boisdeffre* aux carabiniers, et *Bohan* aux gendarmes rouges, pénétrèrent à Saumur en 1815, défendus par *Chabannes*. Mais *Chabannes* dut quitter l'Ecole en 1817, un désaccord complet s'étant installé entre lui-même et *Cordier* qui réussit à faire triompher à Saumur les principes de *Montfaucon* représentant l'Ecole de Versailles. *Cordier* occupa les fonctions d'Ecuyer en Chef de 1817 à 1822, puis de 1825 à 1833, soit en tout treize ans, ayant entre ces deux périodes été écuyer à Saint-Cyr (1822-1823) et à Versailles (1824).

Rousselet, « le doux écuyer », qui n'occupa la place d'Ecuyer en Chef qu'en 1839 et 1840, mais qui resta vingt-quatre années au Cadre Noir, ne put pendant tout ce temps, malgré son extrême habileté de praticien, faire prévaloir les idées de son maître *Chabannes*.

BAUCHER

C'est vers 1834, qu'après avoir enseigné pendant une douzaine d'années à Rouen, en hiver et au printemps, au Havre, en été et en automne, vient s'installer à Paris et s'associer avec *Jules Pellier*, son élève, l'homme dont le *Général L'Hotte* n'a pas craint d'écrire qu'il était « le génie équestre le plus exceptionnel qui ait jamais existé »: l'Ecuyer *François Baucher*. Il influence, dans le présent, et il influencera dans l'avenir *tous* les écuyers dignes de ce nom, civils ou militaires, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, qu'ils le désirent ou s'en défendent. Rappelons ce que dit le *Général Decarpentry* à propos du Comité de Cavalerie de 1912: « Il négligea de rendre à César ce qui lui appartenait, en adoptant, sans nommer Baucher, comme *règle fondamentale de notre équitation militaire*, la formule: *jambes sans main, main sans jambes* .» Remarquons que l'ordre des facteurs y est interverti. Ainsi altérée, la formule n'est plus « magique », mais elle est encore extrêmement bienfaisante. Même telle quelle, elle demeure fondamentale, et sa pratique doit rester l'une des préoccupations constantes de l'homme de cheval.

SES DÉBUTS

Nous avons peu de renseignements sur les débuts équestres de Baucher. Cependant, qu'il s'agisse, ou des impressions de ses jeunes années à Versailles alors qu'il avait mainte occasion d'observer, sur les terrasses en bordure des Ecuries, les Officiers qui enseignaient à l'Ecole d'Instruction des Troupes à Cheval, ou de la première éducation équestre qu'il reçut, de 14 à 18 ans environ, à Milan, de son oncle *Ecuyer du Prince Borghèse*, ou de la vue, quand il fut revenu à Versailles, du *vicomte d'Abzac*, dont il guettait les sorties à cheval pour l'admirer, ou du séjour qu'il fit ensuite aux Ecuries du duc de Berry, il est certain que la première formation de *Baucher* fut empreinte de classicisme. Il avait conservé, par exemple, quand il commença à enseigner, l'utilisation des sauteurs aux piliers. Il avait dressé un sauteur qui ne le déplaçait jamais, alors qu'il *décrochait* les plus forts d'entre ses élèves.

LA PREMIÈRE MANIÈRE

Comme l'a dit *Baucher* lui-même, « la vérité n'est pas sortie tout armée de son cerveau ». Il est sur la voie de ses premières découvertes vers l'âge de 30 ans, un jour que, tel Newton devant son pommier, il était arrêté au manège, à cheval sur le doux *Bienfaisant*, et réfléchissait, la main fixe. Il expose une partie de ses conceptions dans son Dictionnaire raisonné d'Equitation en 1833, à 37 ans. Il publie sa Méthode d'Equitation basée sur de nouveaux principes en 1842, à 46 ans. C'est sa première manière. Et c'est à cette époque qu'il commence à enseigner des élèves ayant une sérieuse formation équestre. Sa méthode lui avait déjà donné des résultats qui émerveillèrent ses contemporains; cependant elle est encore entachée de bien des imperfections. Elles n'échappent pas à ses disciples les plus expérimentés.

Ils assagissent, amendent à leur façon le Bauchérisme-première-manière, et publient des méthodes qu'ils en font dériver. Mais ces imperfections de la première manière de *Baucher* « doué d'une sagacité rare, d'une instruction équestre extraordinaire » *(L'Hotte)* pouvaient-elles lui échapper à lui-même? Il est certain que non. *Baucher* nous rappelle, dans la treizième et dernière édition de ses Œuvres Complètes, en 1867, à 71 ans, qu'il a « *étudié tous les auteurs qui ont écrit sur l'équitation* » et que c'est « *quarante ans de travail, de recherches et de méditations* » qui l'ont conduit à sa deuxième manière. Nous croyons qu'à *Baucher* corrigé par *Raabe, Gerhardt, Wachter* ou d'autres, malgré l'intérêt que présentent leurs travaux, il faut préférer *Baucher* corrigé par *Baucher*. Si le *Général L'Hotte* a écrit sans ambiguïté que *chacun de ses chevaux personnels*, à la fois cheval de manège et d'extérieur, était *absolument soumis aux moyens que lui enseignait Baucher*, s'il a donné une série d'exemples de la diversité des procédés expérimentés au cours de l'évolution de la méthode, il n'a pas, malgré le vœu que lui en avait exprimé *Baucher* quelques jours avant de mourir, publié l'ensemble des enseignements qu'il avait pourtant notés au fur et à mesure qu'il les recevait, entre 1849 et 1873.

Le Colonel Alexis L'HOTTE sur Laruns, *anglo-arabe, au passage, en 1869.*

L'Hotte *obtient que son cheval d'école de prédilection, à l'instar de ceux de son maître* Baucher, « *se place derrière la main, tout en se grandissant, en même temps qu'il coule en avant des jambes.* » *(Gal L'H.).*

Le Capitaine Etienne BEUDANT sur Mabrouk, *barbe, au piaffer brillant, en 1915.*

Obéissant à la demi-tension des rênes de Beudant, « *le cheval se meut comme de lui-même, l'engagement des postérieurs n'est pas plus prononcé qu'il ne faut pour que les hanches soient « diligentes » dans l'équilibre horizontal, le dos conservant toute sa souplesse...* » *(R. B.). Les attitudes du cheval et du cavalier sont la perfection même.*

LA DEUXIÈME MANIÈRE

Rul, disciple dès la première heure et ami fidèle, ayant suivi toute l'évolution de son maître, a donné un intéressant raccourci des premières leçons de la deuxième manière avec sa « Progression méthodique du dressage avec un simple filet » (1870). Mais c'est à *Faverot* que nous devons de connaître *tous* les procédés de dressage employés par *Baucher* vers la fin de sa carrière et « représentant à ses yeux la vérité équestre ». *Faverot*, admis dans l'intimité de *Baucher*, non seulement l'avait vu travailler, mais avait « *monté lui-même les derniers chevaux dressés par cet écuyer incomparable* ». C'est à partir de ses cahiers de notes que *Faverot* rédigera le « Dressage méthodique du cheval de selle d'après les derniers enseignements de *Baucher* recueillis par un de ses élèves ». Il ne se décidera, et avec une modestie qui lui fera garder l'anonymat, à faire voir le jour à son livre qu'en 1891. L'œuvre de cet élève de *Baucher* n'en est pas moins l'œuvre d'un maître. Rien de plus clair, de plus ordonné et de plus achevé n'a été écrit sur le dressage.

L'APPORT DE BAUCHER

C'est la synthèse définitive de l'apport de *Baucher*. Apport sans précédent, mais en fin de compte moins révolutionnaire qu'il a pu paraître. Le rassembler défectueux de la première manière, qui permettait de mobiliser le cheval avec une grande facilité, mais qui le tenait enfermé dans un placer trop bas, et le mettait sous lui non seulement du derrière, mais aussi du devant, est abandonné. L'équilibre ultime auquel ses recherches incessantes ont finalement conduit *Baucher* rappelle celui des Maîtres de Versailles, mais un progrès est encore réalisé.

LE RÉSULTAT SUPRÊME

Inspiré des attitudes du cheval en liberté « quand il déploie toute sa majesté» *(Beudant)*, il obtient que « le cheval se place derrière la main, tout en se grandissant, en même temps qu'il coule en avant des jambes» *(L'Hotte)*. Dans la légèreté, dont les caractères sont définis avec précision, le cheval se meut comme de lui-même, l'engagement des postérieurs n'est pas plus prononcé qu'il ne le faut pour que les hanches soient « diligentes » dans l'équilibre horizontal, le dos conservant toute sa souplesse, et c'est avec la plus grande aisance que le cheval passera du rassembler aux mouvements les plus étendus. Ce serait une erreur de croire que la méthode *Baucher* ne concerne que l'équitation savante. Elle est valable pour toutes les équitations, comme l'expose *Faverot* dans sa rédaction *ne varietur*. Il ne manque pas de préciser que si la méthode suivie au plus près permet de pousser l'éducation du cheval « jusqu'à une sorte de perfection idéale que seuls ont atteinte, à sa connaissance, les chevaux de ce Maître et ceux du *Général L'Hotte* », on peut se borner à n'en appliquer que l'essentiel pour réussir dans l'équitation d'extérieur, de concours hippique, de steeple-chase, etc.

Il n'appartenait pas au *Général Faverot* d'écrire que ses propres chevaux avaient aussi atteint cette sorte de perfection idéale, mais nous en avons recueilli le témoignage. Un autre écuyer, le *Capitaine Beudant*, qui a servi sous les ordres de *Faverot*, et qui par ses dons, son travail, et cette sorte d'*induction* qui a permis à quelques écuyers de se pénétrer du talent des Maîtres dont ils connaissaient les principes ou qu'ils avaient observés à cheval sans avoir cependant reçu d'eux un enseignement direct, *Beudant* a atteint lui aussi cette perfection idéale. Tout en égalant la pureté de ses illustres devanciers, il les a même surpassés en virtuosité.

L'EXPÉRIENCE DE SAUMUR

On sait que les démonstrations que *Baucher* fut autorisé à faire de sa méthode à Saumur en 1843 se soldèrent à la fois par le succès et par l'échec, puisque malgré le rapport nettement favorable de la Commission d'examen la méthode ne fut pas adoptée. Ce fut sans doute un bien; les errements et les outrances de la première manière auraient créé entre les mains du cavalier militaire plus de difficultés qu'ils n'en auraient résolu.

« A HUE ET A DIA »

L'Ecuyer en Chef *Novital* (1841-1846) avait été, lui, gagné aux nouveaux et puissants procédés de la première manière. *D'Aure* lui succéda (1847-1854), et, bien qu'il ait été Ecuyer de Versailles, puis Ecuyer-Professeur civil, c'est une équitation s'apparentant à celle des premiers écuyers militaires qu'il fit entrer vigoureusement à Saumur. En 1855, *Guérin*, déjà au Cadre Noir depuis quatorze ans comme Sous-Maître, Sous-Ecuyer et Ecuyer, en devint pour huit ans l'Ecuyer en Chef. Il y resta donc vingt-deux ans, une des plus

longues présences au Cadre. Seuls *Rousselet*, qui y resta vingt-trois ans, et *Saint-Ange*, vingt-neuf ans, l'excédèrent. Encore ce dernier y enseigna-t-il plus longtemps l'hippologie que l'équitation. *Guérin* rétablit au manège un Bauchérisme marquant une évolution dans le sens même de celle de *Baucher*. Il simplifie avec savoir-faire et sagesse. Dans son intéressant ouvrage de 1860: «Dressage du cheval de *guerre*» (notons bien le titre), il adapte sans l'altérer la méthode au dressage exigible de ce cheval. Sa profession de foi est sans ambages: «grâce à *M. Baucher*», dit-il, «la lumière a lui sur l'équitation». Il est alors au milieu de son temps de commandement comme Ecuyer en Chef. Il faut rendre un hommage tout particulier à *d'Aure*, qui, lorsque *Guérin* servit sous ses ordres, non seulement ne lui tint pas rigueur de ses préférences, mais «appréciant son talent, ne lui ménagea ni son appui ni sa bienveillance». *L'Hotte*, successeur de *Guérin* comme Ecuyer en Chef, *L'Hotte*, le panégyriste de *Baucher*, tout en utilisant pour le dressage de ses chevaux personnels *tous* les procédés qu'il tenait de *Baucher*, rétablit à Saumur l'enseignement d'Auriste. Plus tard, comme Général commandant l'Ecole, il confirma sa proscription du Bauchérisme «en rédigeant lui-même, dans la plus pure orthodoxie d'Auriste, l'Instruction à cheval du Règlement de 1876 pour la cavalerie». Mais *Dutilh*, au Cadre Noir de 1848 à 1861, puis y revenant comme Ecuyer en Chef en 1875-1876, reprit un enseignement «fortement teinté de Bauchérisme» selon l'expression du *Général Decarpentry*. Son successeur immédiat est un d'Auriste convaincu. Mais *Bellegarde*, qui a laissé la réputation d'un Maître-Ecuyer, revient vers l'enseignement de *Dutilh*.

Depuis *Bellegarde*, il y a trois quarts de siècle maintenant que les rivalités, les oscillations, les discordances, reflétant encore les passions de l'antagonisme *d'Aure-Baucher* de la période héroïque, n'ont guère cessé.

En 1948, dans son «Baucher et son Ecole», l'écuyer exceptionnellement savant et averti qu'était le *Général Decarpentry*, fort d'une documentation unique sur ce sujet, faisant toujours preuve d'une lucidité et d'une impartialité absolues, écrivait: «Depuis une trentaine d'années, les concours de dressage internationaux ont placé nos champions devant des problèmes si difficiles à résoudre, que l'enseignement de nos écoles militaires, toujours plus ou moins d'Auriste, leur a souvent fourni la preuve de son insuffisance au-delà de l'équitation courante».

Cette observation si pertinente restera-t-elle lettre morte?

On peut s'en inquiéter. Il faut s'en inquiéter.

L'ÉQUITATION FRANÇAISE EST TRIPLE

Que reste-t-il de l'équitation française?

L'Equitation de Versailles. C'est du passé, hélas irrécupérable (en dépit de l'exemple admirable que nous donnent les Viennois, qui maintiennent à l'*Ecole* dite *Espagnole*, et après quelles vicissitudes, une tradition se réclamant, ô ironie, de notre *La Guérinière!*).

L'Equitation de Saumur. Nous venons d'exposer que sa tradition est moins établie qu'on ne pourrait le croire. Les Airs classiques du Manège y ont subi des déviations. Ils ne furent pratiqués ni par *Chabannes*, ni par *Rousselet*, et fort peu par *d'Aure* qui n'y brillait pas. Ils furent même proscrits de la Reprise des Ecuyers par *L'Hotte* qui y excellait. Mais d'aucuns surent en tirer un éclat qui rejaillit longtemps sur l'Ecole. Nommons *Cordier, Novital, Guérin, Dutilh, Bellegarde, Contades, Saint-Phalle, Wattel*, pour ne citer que ceux-là. Il faut rappeler ici la comparaison faite par le *Général L'Hotte* entre Versailles et Saumur. Le personnel du manège de Versailles était permanent. Mais Saumur, après la disparition des écuyers civils de son cadre, a connu l'inconvénient d'un personnel qui, pour cause de mutations militaires, était fréquemment renouvelé. La compensation à son manque de permanence en était le recrutement parmi un nombre considérable de cavaliers. Cette compensation n'existe plus. La précarité des fonctions n'en a pas été modifiée pour autant.

Le Bauchérisme-deuxième-manière. Il marque le retour, ce n'est pas un paradoxe, au classicisme de Versailles, et permet à l'écuyer une conscience plus claire, non seulement des buts à poursuivre, mais aussi des moyens de les atteindre. Si les derniers enseignements de *Baucher* ont été sauvés de la disparition grâce à la ferveur et au livre admirable du *Général Faverot de Kerbrech*, ils ne semblent guère avoir été préservés de l'ignorance ou de l'incompréhension, encore que beaucoup de cavaliers mettent journellement à profit des fragments de ces enseignements qui, par des voies obscures, sont parvenus jusqu'à eux. Ils «font du Bauchérisme sans le savoir» (*Gal Decarpentry*).

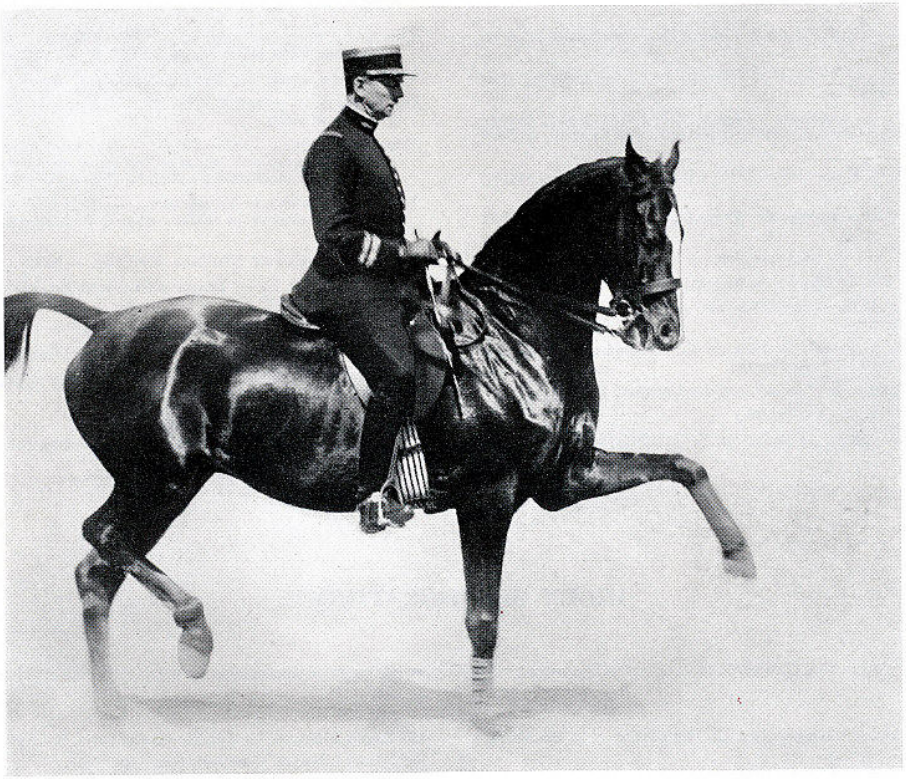

Le Commandant Edmond WATTEL sur Rempart, *anglo-arabe, au passage, en 1925.*

La pratique des airs de fantaisie, que Wattel, *alors «grand dieu» à Saumur, ne dédaignait pas, n'est pas étrangère à la remarquable impulsion de* Rempart *et à l'élégance de son geste des épaules.*

Document photographique Blanchaud, Saumur

S.O.S.

Cette triple équitation française est en voie de disparition inexorable, si rien n'est fait pour la sauver. Les trois conceptions pourraient-elles être réunies ? Nous pensons que oui.

Affirmons que l'équitation est *une*, que s'il a paru s'agir presque exclusivement, tout au long de ce mémorandum, d'équitation académique, c'est que nous la croyons le substrat de toutes les autres. La F. E. I. ne nous contredira pas, qui lui donne droit de cité olympique.

Il faudrait, pour ranimer l'Equitation française, que les pouvoirs (?) publics n'attendent pas d'avoir vu tout à fait disparaître les perfectionnements qui avaient été acquis au cours des siècles, grâce aux travaux de tant de générations d'Ecuyers, et de ne plus pouvoir, au mieux, que se rabattre sur l'établissement d'un « Musée de l'Equitation »! La « Cavalerie à Cheval » ayant vécu, il serait, pour des raisons à peu près inverses de celles qui, au XVIII[e] siècle, avaient donné le pas aux Ecoles militaires d'Equitation sur les Académies, il serait grand temps que soit créé un organisme national permanent, une ÉCOLE qui, tout en provenant plus ou moins nécessairement aujourd'hui d'éléments qui ont été, pour une large part, formés à Saumur, serait civile, et aurait comme premier objectif d'assurer enfin la « fusion » des *trois* sources de l'Equitation et du Dressage français, avec le souci qui serait, ô combien bénéfique, de contrôler scientifiquement tout ce qui a été *senti* par les plus grands. Une telle Ecole, à la fois centre d'Enseignement et d'Etudes, assurerait la « conservation » des meilleurs résultats obtenus, et travaillerait sur la voie du progrès. Pareille entreprise devrait comporter d'abord la récupération, puis le maintien, par la formation de nouveaux éléments, d'un personnel *permanent*.

L'uniformité de doctrine qui, seule, rendrait sa valeur et sa force à l'Equitation française, pourrait être retrouvée. L'Ecole, outre ses propres Professeurs, formerait aussi des Instructeurs qui en sortiraient lorsqu'ils auraient acquis les qualités suffisantes pour transmettre cette uniformité, pleinement comprise et appréciée, donc adoptée par eux d'enthousiasme, à la jeunesse qui voudrait s'adonner à l'équitation, fût-ce à la seule équitation sportive. Ils sauraient alors l'imprégner des vertus qu'elle exalte, vertus « qui dépassent de loin la seule recherche de la maîtrise à cheval » *(Général du Breuil)*.

LISTE DES ÉCUYERS HORS TABLEAU

Notre tableau, dans un état antérieur, comportait davantage de noms d'Ecuyers, — plus d'une quarantaine. C'est après bien des hésitations et des scrupules qu'il nous a fallu les supprimer pour en alléger la lecture. Comment s'est fait notre choix ? Nous avons écarté presque tous les directeurs des Académies de province, qui n'atteignaient pas au renom de celles de Paris, les Ecuyers moins réputés que ceux figurant sur le tableau, et enfin certains dont les écrits les rendent plus que sujets à caution.
On trouvera ci-après la liste des Ecuyers hors tableau. Ils sont nommés dans l'ordre approximativement chronologique, mais nous avons placé à la suite les uns des autres les Ecuyers d'une même famille, ainsi que ceux ayant eu entre eux des relations de maître à élève.

Marc-Antoine BASSY, E. O. — Successeur du *Cte de Sainct-Anthoine* comme capitaine des Haras (1605-25).

TESTE, E. C. — Cap. des Haras (1625-49).

Charles DE COCHEREL, E. O. — Cap. des Haras (1649-61) auquel succéda *Bournonville*.

François PAGÈS DE VITRAC, E. R. — vers 1600-1674 — Ecuyer à Montpellier (1625-63) puis à Toulouse (1663-74), soit 49 ans de suite.

François PAGÈS DE VITRAC, E. R. — 16..-1725 — Ecuyer à Toulouse (1674-1725), 51 ans de suite. Le père, puis le fils ont enseigné pendant cent ans.

Lepidio ARNOLFINI, E. R. — Professeur de Louis XIV de 1654 à 1657. Tint Académie, rue de Seine (16..-55). Donna des leçons à *Duplessis*.

Antoine DE GARSAULT. — 15..-1694 — Fils d'*Alain*, frère aîné de *Gédéon*, Cap. des Haras (1682-94).

Pierre BÉRILLON DE VACHERESSE. — Cap. des Haras (1694-1701), *Gédéon de Garsault* prit sa succession.

DE BERNARDI, E. R. — Associé de *Longpré* et *Chateauneuf* à l'Académie du carrefour Saint-Benoît à Paris.

DE CHATEAUNEUF, E. R. —

DE CHÉRIER D'AURICOURT, E. O. — Associé d'*Antoine de Vendeuil*, rue des Canettes, puis en 1703, il entre à la Grande Ecurie.

BIDAUT DE ROCHEFORT, E. O. — Associé de *Vendeuil* et d'*Auricourt*, rue des Canettes, puis rejoint d'*Auricourt* à la Grande Ecurie.

François AVRIL DE PIGNEROLLE, E. R. — Académie d'Angers, 1779-1701 (22 ans). Quatre générations d'Ecuyers, descendant de *François* y ont professé 109 ans de suite, de 1679 à 1788.

Marc-Antoine AVRIL DE PIGNEROLLE, E. R. — 16..-1739 — Fils de *François* — Angers, 1701-14 (13 ans).

Bernard AVRIL DE PIGNEROLLE, E. R. Frère cadet de *Marc-Antoine* — Angers, 1714-51 (37 ans).

Charles AVRIL DE PIGNEROLLE, E. R. Fils de *Marc-Antoine* — Angers, 1732-62 (30 ans).

Marcel AVRIL DE PIGNEROLLE, E. R. Fils de *Charles* — Angers, 1762-88 (26 ans).

Hugues de ROMANCE DE MESMONT, P. E. C. — vers 1693-1744 — Frère aîné de *Hyacinthe*. E. C. 1717, P. E. C. 1724-44 (20 ans).

DE CROISSY, E. O. — Fut d'abord E. R. et prit la suite de *La Guérinière* aux Tuileries 1751-58. Il y fut remplacé par *Jacques-Philippe Dugard*.

Jean DE JOUAN, E. R. — Succéda à *François de Vendeuil*, rue des Canettes, 1747-60.

Yves DE MONTY, E. O. — E. C. (175.-63), E. O. (1763-70.)

DE JOUSSEAU DE TOURDONNET, E. C. — Elève de *Bourgelat*. E. C., 1742-75 (33 ans).

L[t] G[al] François DE LA PORTERIE, O. C. 1709-1788 (79). — Commanda l'Ecole d'Equitation de Cambrai, 1769. « *Institutions militaires pour la Cavalerie et les Dragons* ». *1754*.

ARNOFF. — Professeur de *Thiroux*.

Charles THIROUX. — Dirigea un manège « bourgeois », rue du Pont-aux-Choux. Auteur de « *Equitation* ». *1799*.

LA POMERAYS. — Elève de *Thiroux*. Professeur d'Equitation à Rouen.

François DE SALVERT, E. O. — 1744-.... — Fils de *François*, P. E. O. — E. C. 1770. E. O. 1774-75. E. C. de la reine Marie-Antoinette, 1775-92.

Jean-François DE SALVERT, E. O. — 1744-.... — Fils du précédent. E. O. 1815-20.

V[te] DE SALVERT, E. O. — Probablement frère du précédent E. O. 1820-30.

DESOFFY. — Fut l'un des instructeurs de *Cordier* à Versailles.

Raymond DE VANDIÈRE D'ABZAC. — Neveu des *frères d'Abzac* Elève de *Jean-François* pendant 15 ans.

C[te] Alexis D'ABZAC. — Nous n'avons pu trouver son degré de parenté avec les précédents. Auteur du « *Développement d'une question équestre relative au dressage des chevaux* ». *1852*.

Charles BEUCHER DE ST-ANGE. — 1789-1879 (90) — Elève de *Cordier*. Ecuyer et hippologue. A Saumur, 1820-54 (34 ans de suite). « *Cours d'Hippologie* ». *1850*.

Léon DE MILANGES. — Elève du *Cte Jules O'Hégerty*. Ecuyer des Pages, 1824-30.

ED. DE FITTE. — vers 1810-après 1872 — A dirigé le manège Duphot fondé par le *Cte d'Aure*. Elève de *Baucher*.

François MUSANY. — 1851-1896 (45) — Elève des *Jules Pellier, père* et *fils* et de *Raabe*. Refuse toute intelligence aux animaux! (en conséquence de quoi, heureusement, il recommande de ne pas les maltraiter!) « *Traité d'Equitation* » *1888, etc...*

M[is] DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT. — 1821-1897 (76) — Elève de Lancosme-Brèves. « *Monter et dresser les chevaux d'après la Méthode de feu le Cte de Lancosme-Brèves* ». *1884*.

Louis DE MIRLEAU DE NEUVILLE D'ILLIERS. — 1829-.... — Elève de *Baucher* vers 1858.

L[t] C[el] DIJON, O. C. — Ecuyer à l'Ecole d'Etat-Major, devenue depuis Ecole de Guerre. Elève de *Baucher*.

G[al] BONIE, O. C. — 1828-1911 (83) — Elève de *Baucher*.

G[al] BONNAL, O. I. — 1844-19.. — Elève de *Raabe*. « *Equitation* ». *1890*.

C[el] BONNAN, O. A. — 1854-19.. — « *Nouvel abrégé d'équitation* ». *1892*. Résumé de l'ouvrage du G[al] Bonnal.

C[ne] COQUERET, O. C. — Elève de *Raabe*.

G[al] GOSSART, O. A. — 1853-1915 (52) — Successeur du C[el] *de Fraville* à Fontainebleau.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Outre les nombreux ouvrages dont la plupart sont cités sur le tableau synoptique même, voici, classées par ordre chronologique, les principales sources historiques auxquelles nous avons puisé:

Pierre MUSSOT. Commentaires historiques et élémentaires sur l'Equitation et la Cavalerie, 1854.

C[te] DE LANCOSME-BRÈVES. Guide de l'Ami du Cheval, 1856.

C[te] Edouard DE BARTHÉLEMY. Les Grands-Ecuyers et la Grande Ecurie de France, 1868.

B[on] DE VAUX. Les Hommes de Cheval depuis Baucher, 1888.

C[ne] L.A. PICARD. Origines de l'Ecole de Cavalerie et de ses Traditions équestres, s. d. (1890).

Charles DUPLESSIS. L'Equitation en France. Ses Ecoles et ses Maîtres depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, 1892.

G[al] Alexis L'HOTTE. Un Officier de Cavalerie. Souvenirs, 1905.

G[al] Alexis L'HOTTE. Questions équestres. 1906.

G[al] MENNESSIER DE LA LANCE. Essai de Bibliographie hippique. 1921.

Henri LEMOINE. Les Ecuries du Roi sous l'Ancien Régime. 1934.

G[al] Albert DECARPENTRY. Baucher et son Ecole. 1948.

René SÉDILLOT. Le Franc. Histoire d'une Monnaie des origines à nos jours. 1953.

G[al] Albert DECARPENTRY. Les Maîtres Ecuyers du Manège de Saumur. 1954.